



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction des Migrations et de l'Intégration
Bureau des titres de séjour

**DEMANDE D'ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE DELIVRE PAR UN ETAT N'APPARTENANT
PAS A L'UNION EUROPEENNE OU A L'ESPACE
ECONOMIQUE EUROPEEN LORSQUE LE TITULAIRE DE CE PERMIS NE POSSEDE PAS LA
NATIONALITE D'UN ETAT APPARTENANT A L'UNION EUROPEENNE OU A L'ESPACE
ECONOMIQUE EUROPEEN, LA NATIONALITE SUISSE OU MONEGASQUE**

ORIGINAUX ET COPIES

- Formulaire **cerfa n°14879*01** « Demande de permis de conduire par échange » **renseigné et signé** (le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse courriel du demandeur doivent être mentionnés) **au stylo noir**
- Formulaire **cerfa n°14948*01 Réf 06** « Demande de permis de conduire – Format de l'Union européenne » **renseigné et signé au stylo noir**
- Permis de conduire original + 2 copies**
- Traduction officielle du permis de conduire** en français s'il n'est pas rédigé en langue française : soit une traduction établie en France par un traducteur habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives françaises, soit une traduction légalisée ou apostillée établie à l'étranger
- Justificatif d'identité** (CNI, passeport, etc.) ou **décision OFPRA** (Protection internationale)
- Justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- Justificatif de la régularité du séjour en France** (passeport avec vignette OFII, carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...)
- Attestation de droits à conduire de moins de 3 mois** délivrée par les autorités étrangères ayant délivré le permis de conduire (texte en langue étrangère et traduction officielle en Français ; cette attestation n'est pas exigée si le titulaire du permis de conduire bénéficie d'une protection internationale)
- Pour les demandeurs possédant une nationalité autre que celle de l'Etat de délivrance du permis de conduire : justificatif(s) de résidence normale du demandeur dans le pays de délivrance du permis lors de celle-ci (185 jours au moins sur l'année civile d'obtention du permis, avec attaches personnelles et/ou professionnelles)
- 4 photographies d'identité** aux normes au total dont une sur chacun des deux formulaires Cerfa